

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

△) E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 335 /PR/MEFR-DP.2

SOMMAIRE :Intégration dans le Corps  
Supérieur des Secrétaires  
d'Administration des SAFC.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Présenté par VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution  
le Directeur VU de la République du Dahomey;  
du Personnel, VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attri-  
butions des Membres du Gouvernement et les actes qui  
l'ont modifié;  
VU l'arrêté général du 17 Mai 1922 portant règlement sur  
la solde et les allocations accessoires du Personnel des  
cadres communs et locaux et les actes qui l'ont modifié;  
VU l'arrêté général n°305/S.ET. du 14 Janvier 1952 fixant  
le statut des fonctionnaires des corps supérieurs et  
locaux et les actes qui l'ont modifié;  
VU l'arrêté général n°5.IOI/S.ET. du 10 Juillet 1953 fixant  
le statut particulier du personnel des Services Adminis-  
tratifs, Financiers et Comptables;  
VU l'arrêté général n°IO.I87/S.ET. du 1er Décembre 1956  
modifié par arrêté général n°3.3I9/S.ET. du 15 Avril 1957  
et portant dérogations au mode de recrutement;  
VU l'arrêté général n°3.I23/IGAA. du 31 Mars 1959 déférant  
à compter du 1er Avril 1959 aux Chefs des Gouvernements  
des Etats, l'ensemble des Compétences dévolues au Haut-  
Commissaire de la République en A.O.F., en matière de  
Fonction Publique, etc supprimant, pour compter de la  
même date, le service du Personnel du Groupe;  
VU le décret n°6I-2I4/PR/MFPT du 25 Juillet 1961 prorogeant  
jusqu'au 31 Décembre 1960 les dispositions de l'arrêté  
général n°IO.I87/S.ET. du 1er Décembre 1956 susvisé;  
VU le procès-verbal de la Commission d'intégration des  
Commis du corps supérieur des Services Administratifs,  
Financiers et Comptables, dans le corps supérieur des  
Secrétaires d'Administration, réunie les 25, 26, et  
29 Janvier, 8, 9, 23, 26, 27, 28 Février et 7 Mars 1962,

## D E C R E T E :

ARTICLE Ier. - A titre exceptionnel et par dérogation aux  
règles normales de recrutement fixées par les arrêtés  
généraux n°s 305/S.ET. du 14 Janvier 1952 et 5.IOI/S.ET. du  
10 Juillet 1953 les fonctionnaires dont les noms suivent  
sont, conformément aux dispositions de l'arrêté général  
n°IO.I87/S.ET. du 1er Décembre 1956, intégrés dans le  
corps supérieur des Secrétaires d'Administration des  
Services Administratifs, Financiers et Comptables et classés  
dans les grade, classe et échelon de ce corps ainsi qu'il  
est précisé ci-dessous, à compter du 1er Janvier 1961.

Nom, Prénoms et situation dans le corps des Commis des S.A.F.C. au 1er Janvier 1961.	Situation dans le corps des Secrétaires d'Administration des S.A.F.C. au I.I. 1961	Majorations ou RSM conservés.
GRIMAUD Georges, Commis de 1ère classe, 2ème échelon, indice 447	Secrétaire d'Administration de 2ème classe, 1er échelon, indice 458.-	néant
MARTIN Germain, Commis Principal 3ème échelon, indice 536	Secrétaire d'Administration de 2ème classe, 3ème échelon, indice 547.-	"
YAMBODE Gnonhossou Julien, Commis de 1ère classe, 1er échelon indice 424	Secrétaire d'Administration de 2ème classe, 1er échelon, indice 458.-	"
SOSSOUMIHEN Benjamin, Commis Principal de 3ème échelon, indice 536	Secrétaire d'Administration de 2ème classe, 3° échelon, indice 547.-	"

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui a effet à compter du 1er Janvier 1961 en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1er Janvier 1963 en ce qui concerne la solde, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR I5
- MEFP I
- DP I5
- DFP I
- MFT I
- SF 5
- CF I
- DI I
- Intéressés 4

PORTO-NOVO, le 18 JUILLET 1963

H. M A G A .-

VU :  
Le Ministre d'Etat,  
Chargé de la Fonction Publique,

*[Signature]*  
OKE ASSOGBA.-

VU :  
Le Contrôleur Financier,

*[Signature]*  
C. MIDAHUEN.

VU :  
Le Ministre des Finances  
et du Travail,

D. BODIA.